



MODERNISATION DU SIEGE, REGROUPEMENTS HOSPITALIERS

La modernisation du siège et les regroupements hospitaliers sont des enjeux lourds qui posent de multiples questions.

Le snch a toujours été ouvert à la concertation notamment sur des sujets aussi importants.

Le Directeur Général s'est engagé à mener cette concertation. Un premier calendrier nous est parvenu.

Quatre réunions sont programmées :

- périmètre des groupes (le 21/10)
- modernisation du siège (le 24/11)
- organisations médicales, logistiques, techniques et administratives (le 8/12)
- effectifs, gestion des personnels et des emplois (13/01)

L'encadrement de l'AP-HP qui a payé le prix fort des réductions d'effectifs lors de la mise en place de la nouvelle gouvernance, ne s'engagera pas dans ces réformes sans garanties sérieuses sur sa reconnaissance.

Une réforme sans l'adhésion des cadres est vouée à l'échec !

Nos revendications sont plus que jamais d'actualité,

Le snch veillera fermement au fil de ces réunions à l'unicité de l'AP-HP, au maintien d'un service public de qualité, à l'offre et à la qualité des soins,

Rappel de nos revendications :

- une concertation régulière tout au long de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre,
- la détermination concertée des organisations cibles au Siège et dans les hôpitaux qu'il s'agisse des pôles, des hôpitaux ou des groupes,

- une analyse partagée des évolutions démographiques. L'arrêt immédiat de la suppression des postes de cadres et la définition négociée d'un effectif cible. Le suivi partagé de la mise en oeuvre des décisions en particulier en matière de recrutement,
- la définition d'une charte déontologique sur la gestion des situations personnelles et la mise en place d'une structure d'accompagnement permettant que chacun puisse trouver une place respectant sa dignité,
- Le maintien sur chaque site d'une direction de proximité, (Ressource humaine, soins, techniques),
- Le maintien d'un CHSCT par site,
- Le maintien des directions de soins dans chaque site et l'affirmation de leur positionnement au sein des équipes de Direction et du Directoire,
- La création d'un collège cadre dans chaque établissement,
- L'amélioration des perspectives de carrières pour l'ensemble des cadres,
- Une affirmation du positionnement des cadres supérieurs de santé et des cadres administratifs dans l'exécutif des pôles,
- Une clarification des fonctions des cadres supérieurs non cadre de pôle,
- Une amélioration sensible des conditions de travail des cadres,
- Le développement d'une ingénierie hospitalière forte, des postes de cadres techniques de haut niveau, pour construire ensemble un hôpital durable,
- Le renforcement de l'attractivité de la fonction cadre, aujourd'hui désertée par les jeunes, par une écoute constructive de leurs revendications légitimes.
- Le soutien fort de l'AP-HP pour une revalorisation salariale substantielle, une évolution des statuts pour les ACH et le corps des cadres de santé

retrouvez nos nouveaux services sur snch.fr